AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0245
FR0000125338-FS0076

22 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 21 janvier 2016, complété par un courrier reçu le 22 janvier 2016, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 7 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir, à cette date, 12 297 533 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 7,14% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	1 344 342	0,78
Détention (par assimilation)	10 953 191	6,36
Total Société Générale	**12 297 533**	**7,14**

Ce franchissement de seuils résulte de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2015-1576 du 3 décembre 2015 et de la modification de l'article 223-13 I dernier alinéa du règlement général (exemption de *trading*)[2].

Le déclarant a précisé détenir, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 10 130 870 actions CAP GEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 5 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 4 948 908 actions CAP GEMINI, livrables le dernier jour de bourse de chaque mois jusqu'au 27 septembre 2017 ;

- 5 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 4 747 562 actions CAP GEMINI, livrables chaque dernier jour de bourse de chaque mois jusqu'au 18 décembre 2019 ;

- 7 options d'achat listées à dénouement physique portant sur 385 600 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2015 à des prix unitaires par action compris entre 72,00 € et 96,00 € ;

- 3 options d'achat listées à dénouement physique portant sur 13 500 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 mars 2016 à des prix unitaires par action compris entre 96,00 € et 100,00 € ;

- 2 options d'achat listées à dénouement physique portant sur 9 500 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 17 juin 2016 au prix unitaire par action de 72,00 € ;

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 172 181 500 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. Journal officiel du 4 décembre 2015.

- 1 option d'achat listée à dénouement physique portant sur 25 000 actions CAP GEMINI, exerçable à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016 au prix unitaire par action de 58,00 € ; et

- 4 certificats à dénouement physique portant sur 800 actions CAP GEMINI, dont 400 actions livrables à tout moment jusqu'au 6 janvier 2016 et 400 actions livrables à tout moment jusqu'au 1er juillet 2016.

Le déclarant a précisé détenir, à cette date, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 822 321 actions CAP GEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position vendeuse sur 6 *put* listés à dénouement physique portant sur 183 300 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2015 à des prix unitaires par action compris entre 48,00 € et 80,00 € ;

- une position vendeuse sur 3 *put* listés à dénouement physique portant sur 103 000 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 mars 2016 à des prix unitaires par action compris entre 48,00 € et 84,00 € ;

- une position vendeuse sur 3 *put* listés à dénouement physique portant sur 325 000 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016 à des prix unitaires par action compris entre 48,00 € et 60,00 € ;

- 1 *Equity Linked Swaps* à dénouement en espèces portant sur 210 800 actions CAP GEMINI, exerçable le 11 décembre 2015 à un prix unitaire par action de 81,50 € ; et

- une position vendeuse sur 2 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 221 actions CAP GEMINI, exerçable le 18 décembre 2015 à des prix unitaires par action compris entre 0,00 € et 70,00 €.

Le déclarant a précisé détenir, à cette date, au titre des III et IV de l'article 223-14 (information complémentaire), 1 bon de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (BSAAR) à dénouement physique, portant sur 12 106 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 juillet 2016 au prix unitaire par action de 34 €.

2. Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 20 janvier 2016, 11 610 827 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 6,74% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Détention (effective)	1 284 151	0,74
Détention (par assimilation)	10 326 676	6,00
Total Société Générale	**11 610 827**	**6,74**

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 9 685 048 actions CAP GEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 5 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 4 923 055 actions CAP GEMINI, livrables le dernier jour de bourse de chaque mois jusqu'au 27 septembre 2017 ;

- 5 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 4 720 393 actions CAP GEMINI, livrables le dernier jour de bourse de chaque mois jusqu'au 18 décembre 2019 ;

- 3 options d'achat listées à dénouement physique portant sur 6 700 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 mars 2016 à des prix unitaires par action compris entre 92,00 € et 100,00 € ;

- 2 options d'achat listées à dénouement physique portant sur 9 500 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 17 juin 2016 au prix unitaire par action de 72,00 € ;

- 1 option d'achat listée à dénouement physique portant sur 25 000 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016 au prix unitaire par action de 58,00 € ; et

- 2 certificats à dénouement physique portant sur 400 actions CAP GEMINI, livrables à tout moment jusqu'au 1er juillet 2016.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 641 628 actions CAP GEMINI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

[3] Sur la base d'un capital composé de 172 181 500 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 1 *put* listé à dénouement physique portant sur 1 000 actions CAP GEMINI, exerçable à tout moment jusqu'au 19 février 2016 à des prix unitaires par action compris entre 68,00 € ;

- une position vendeuse sur 3 *put* listés à dénouement physique portant sur 103 000 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 mars 2016 à des prix unitaires par action compris entre 48,00 € et 84,00 € ;

- une position vendeuse sur 1 *put* listé à dénouement physique portant sur 100 actions CAP GEMINI, exerçable à tout moment jusqu'au 16 septembre 2016 au prix unitaire par action de 56,00 € ;

- une position vendeuse sur 4 *put* listés à dénouement physique portant sur 325 400 actions CAP GEMINI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016 à des prix unitaires par action compris entre 48,00 € et 64,00 € ;

- 1 *Equity Linked Swaps* à dénouement en espèces portant sur 210 800 actions CAP GEMINI, exerçable le 11 février 2016 à un prix unitaire par action de 80,68 € ; et

- une position vendeuse sur 1 *put* warrant listé à dénouement en espèces portant sur 1 328 actions CAP GEMINI, exerçable le 17 juin 2016 au prix unitaire par action de 89,00 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des III et IV de l'article 223-14 (information complémentaire), 1 BSAAR à dénouement physique, portant sur 16 809 actions CAP GEMINI, exerçable jusqu'au 20 juillet 2016 au prix unitaire par action 34 €.
